



**Plan d'action régional
de protection des lacs et cours d'eau
de l'Outaouais 2009-2012**

Présenté par : Groupe d'action régional de la CRÉO

Recommandé par : Commission protection de l'environnement, aménagement du territoire, transport

CA-CRÉO 09-02-09

AXE 1 : Réglementation en matière de protection des lacs et cours d'eau
PRIORITÉ: A= 1 à 2 ans B= 2 à 3 ans C= à préciser

PRIORITÉ	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTEURS * leader	CRÉO	
					SUIVI	\$
A	Inspection obligatoire des installations septiques 1. Assurer le traitement adéquat des boues de fosses septiques dans les MRC.	<ul style="list-style-type: none"> Développer des sites de traitement des boues de fosses septiques (MRC / Entente inter MRC). 	Traitement des boues dans les MRC.	*MRC/GATINEAU MUNICIPALITÉS	X	
A	2. Assurer l'efficacité des installations septiques des résidences isolées sur l'ensemble du territoire des municipalités et des MRC.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les municipalités et les MRC à se doter d'un règlement sur l'inspection et la vidange obligatoire. Harmoniser dans les MRC la réglementation sur la vidange obligatoire des fosses septiques. Organiser un colloque régional pour les municipalités sur les outils d'intervention, l'application et la mise en vigueur de la vidange obligatoire. 	Adoption et mise en vigueur d'un règlement sur la vidange obligatoire des fosses septiques dans l'ensemble des municipalités de la région.	*TABLE PRÉFETS MRC/GATINEAU Municipalités	X	
A	3. Assurer la mise à niveau des installations septiques.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les modalités d'accès au programme Rénovation-SHQ pour les familles à faible revenu. Augmenter dans les MRC le budget d'aide aux familles à faible revenu. 	Entente MRC-SHQ Augmentation de la conformité du nombre d'installations septiques.	*MRC/GATINEAU SHQ	X	
B	Protection des rives des lacs et cours d'eau 1. Harmoniser sur l'ensemble des territoires des municipalités, la réglementation sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables et renforcer les dispositions applicables à la protection des rives de lacs et cours d'eau.	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les élus municipaux de l'importance de mettre en vigueur la réglementation sur la protection des bandes riveraines (10 à 15 mètres). Fournir aux élus municipaux et aux inspecteurs, des exemples de réglementation et des outils d'intervention sur l'application de la réglementation. 	Adoption et mise en vigueur (MRC-municipalités) d'un règlement, selon la politique de protection des rives et des plaines inondables, sur l'obligation de revégétaliser les bandes riveraines. Amorce de discussions entre MRC et municipalités sur la délégation de compétences et la mise en commun des ressources pour le service d'inspection.	*MRC/GATINEAU MUNICIPALITÉS *MAMROT MRC/Municipalités	X	

AXE 2 : Aménagement du territoire						
PRIORITÉ : A= 1 à 2 ans B= 2 à 3 ans C= à préciser						
PRIORITÉ	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTEURS * leader	CRÉO	
					SUIVI	\$
A	Production agricole et forestière 1. Encourager la conservation des sols et la prévention de l'érosion par le ruissellement dans les lacs, cours d'eau et terres humides.	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser les résultats de recherches sur les bonnes pratiques de conservation des sols en milieu agricole et forestier. Faire un rappel aux producteurs agricoles et forestiers des obligations prévues en matière de conservation des sols. 	<p>Diffusion aux producteurs agricoles et forestiers des programmes de support à la conservation et la prévention du lessivage des sols.</p> <p>Diffusion des bonnes pratiques aux producteurs agricoles et forestiers.</p>	<p>*MAPAQ/UPA</p> <p>*MRNF/MAPAQ Agence/Office OBV/CREDDO CRRNTP/CPEAT</p>	X	
B	Forêt privée 1. Revoir dans les municipalités, les engagements au niveau de la protection minimale en forêt privée.	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser la mise en vigueur et l'application de la réglementation. Optimiser les programmes de mise en valeur des forêts. 	<p>Réglementation renforcée</p> <p>Instauration de mesures incitatives.</p>	<p>*TABLE PRÉFETS Municipalités Agence/Office</p>	X	
A	Développement durable des zones de villégiature 1. Définir de nouveaux modèles de développement de la villégiature.	<ul style="list-style-type: none"> Développer des outils de caractérisation et de capacité de support des lacs et cours d'eau de la région et intégrer des indicateurs sociaux et environnementaux. Bonifier le guide d'aménagement durable de la villégiature à l'intention des municipalités. Élaborer de nouveaux modèles de développement des zones de villégiature. 	<p>Élaboration d'une méthode de caractérisation et de capacité de support des plans d'eau de la région.</p> <p>Diffusion du guide d'aménagement durable.</p> <p>Nouveaux modèles de développement</p>	<p>*MRC/TARO L'ATINO/ MDDEP/MRNF/ CRRNTP/CPEAT</p> <p>*MDDEP</p> <p>*MRC/TARO</p>	X	X
B	2. Instauration des normes d'aménagement pour diminuer les apports en sédiments et en phosphore générés par le ruissellement des eaux dans le bassin versant des lacs.	<ul style="list-style-type: none"> Adopter de nouvelles normes de lotissement et d'aménagement des terrains riverains. Assurer la gestion et le contrôle des eaux de ruissellement par les propriétaires. 	<p>Ruissellement -0-</p> <p>Contrôle des eaux de ruissellement par les propriétaires.</p>	<p>*MRC/MUNICIPALITÉS</p>	X	

AXE 2 : Aménagement du territoire

PRIORITÉ : A= 1 à 2 ans B= 2 à 3 ans C= à préciser

PRIORITÉ	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTEURS * leader	CRÉO	
					SUIVI	§
B	3. Intégrer des mesures préventives en matière d'aménagement et d'entretien du réseau routier, des sentiers, traverses et ponceaux qui visent à diminuer les apports en sédiments et en phosphore.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser, en collaboration avec le MTQ, les OBV et le CREDDO, un site de démonstration et des ateliers sur l'application de la méthode du tiers inférieur et l'entretien des sentiers, traverses et ponceaux dans les MRC. Définir avec Transport Québec et le MRNF les termes d'une entente sur l'application de la méthode du tiers inférieur. Promouvoir l'application du tiers inférieur aux municipalités de la région et diffusion du vidéo RAPPEL. 	Application de la méthode du tiers inférieur.	*MTQ/MRNF MUNICIPALITÉS Gestionnaires de sentiers CRRNTP OBV/CREDDO MRC/Municipalités	X	
C	4. Assurer l'accès public à la baignade				X	

AXE 3 : Promotion des bonnes pratiques et sensibilisation des citoyens et citoyennes
PRIORITÉ : A= 1 à 2 ans B= 2 à 3 ans C= à préciser

PRIORITÉ	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTEURS * leader	CRÉO	
					SUIVI	\$
A-B	<p>Promotion et sensibilisation</p> <p>1. Sensibiliser la population sur l'importance de la protection des lacs et cours d'eau de la région.</p> <p>Thématiques ciblées: Protection des bandes riveraines -littoral- installation septique – naviguer en santé – gestion par bassins versants - action citoyenne - association de lacs - surveillance volontaire – drainage des sols – entretien des fossés et milieux humides.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une campagne régionale de sensibilisation auprès des groupes cibles suivants: villégiateurs, associations de lacs, élus, citoyennes et citoyens de la région: ⇒ Diffuser le Guide régional de référence pour les citoyens et citoyennes. ⇒ Concevoir et héberger, chez un partenaire régional, un site internet de référence sur la protection des lacs, cours d'eau et terres humides. ⇒ Tenir des activités éducatives, consultatives, forums-colloques et de soutien technique. 	<p>Diffusion des réalisations et des actions préventives sur la protection des lacs, des cours d'eau et milieux humides.</p> <p>Augmentation de l'utilisation par la population du site internet régional.</p> <p>Diffusion des outils et des recherches sur les bonnes pratiques préventives de conservation des sols.</p>	<p>*OBV/CREDDO MDDEP/ASSO CPEAT</p> <p>* OBV/CREDDO MAPAQ/ MRNF UPA/AGENCE CRRNTO/ CPEAT</p>		X
A-B	<p>2. Supporter la mise sur pied d'associations de lacs ou de comités de sous bassin versant.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Supporter l'action des OBV, CREDDO et Fédérations de lacs dans la mise sur pied d'associations de lacs ou de comités de sous bassin versant. 	<p>Registre régional des associations de lacs.</p> <p>Création d'un réseau régional d'information.</p> <p>Prise en charge des actions locales par les regroupements de citoyens et citoyennes.</p>	<p>*OBV/CREDDO MRC/Municipalités MDDEP/MRNF</p>		X
A-B	<p>3. Promouvoir le programme de Réseau de surveillance volontaire du MDDEP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser auprès des associations de lacs de la région, les modalités de participation au programme du MDDEP. 	<p>Augmentation annuelle des membres du Réseau de surveillance volontaire du MDDEP.</p>	<p>*MDDEP OBV/CREDDO</p>	X	
A-B	<p>4. Sensibiliser la population sur la revégétalisation des rives de lacs et cours d'eau et la protection du littoral.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solliciter les MRC et les municipalités pour tenir, en collaboration avec les OBV et le CREDDO, des ateliers sur la revégétalisation des rives de lacs et cours d'eau. 	<p>Ateliers sur la revégétalisation des rives et la protection du littoral.</p>	<p>*OBV/CREDDO MRC/Municipalités MRNF/MDDEP</p>	X	

AXE 3 : Promotion des bonnes pratiques et sensibilisation des citoyens et citoyennes

PRIORITÉ : A= 1 à 2 ans B= 2 à 3 ans C= à préciser

PRIORITÉ	OBJECTIFS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS	ACTEURS * leader	CRÉO	
					SUIVI	\$
A-B	5. Informer la population sur les situations à risque des plans d'eau et des plages publiques de la région.	<ul style="list-style-type: none"> Formuler, diffuser et distribuer des Avis de santé publique à la population sur les situations à risque des plans d'eau et des plages publiques de la région. 	Distribution des Avis de santé publique en français et en anglais. Transmission des Avis aux MRC, municipalités, OBV et CREDDO.	* Agence Santé Social Outaouais MRC/Municipalités MDDEP OBV/CREDDO	X	